



Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 15 décembre 2022

Investissement : Élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau

1. Introduction

La loi cantonale LCEaux précise que les communes ont la responsabilité de surveillance des cours d'eau sur leur territoire (art. 9) et que les coûts des travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien sont à leur charge (art. 45). Le règlement d'application de cette loi (RCEaux art. 51) définit les entretiens à faire et leurs buts.

L'été 2021 a révélé l'ampleur des tâches à faire et à prévoir sur l'ensemble des ruisseaux de la commune qui courent sur près de 8 km à ciel ouvert et 3 km sous conduites enterrées. Ils se nomment l'Arbogne, le Palon, le Focho, La Buchille, le ruisseau des Combes, les Veaux, la Sonnaz. Certains coulent sans problème en forêt mais causent des soucis dans les plaines agricoles, d'autres traversent nos villages et peuvent créer des dangers.

Un plan d'entretien des cours d'eau est un état des lieux avec un diagnostic posé par tronçon du réseau hydrographique. Il sert à programmer les interventions à effectuer sur les cours d'eau de la commune grâce à un planning pluriannuel représenté par des cartes répertoriées dans le système d'information du territoire (SIT). Il est utile comme guide pour les secteurs où il faut intervenir grâce à des fiches techniques décrivant le type et la fréquence des opérations à effectuer.

Le Conseil communal souhaite recenser et planifier les interventions qui lui incombent sur ses cours d'eau avec comme objectifs de répondre aux normes fédérales en matière d'écologie et aux normes cantonales en matière de surveillance des cours d'eau. Il recommande au Conseil général d'accepter un crédit d'investissement de CH 53'000.- pour l'élaboration d'un plan des cours d'eau principaux.

2. Financement

Crédit demandé	CHF	53'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	CHF	1'325
Amortissement 10% selon LCo	CHF	5'300
Frais annuels à partir de 2023	CHF	6'625

3. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement pour l'élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau pour un montant de CHF 53'000 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **Isabelle Staub-Barbey**